



Paris le 16/01/2013

## AVANCEMENTS 2013

Suite à la décision de reconduire en 2013 le système d'avancement par taux, une réunion s'est tenue pour fixer le nombre d'avancements pour chaque cao.

Le calcul du nombre d'avancements est fait à partir d'un pourcentage du nombre de promouvables (2 ans d'ancienneté dans le groupe au 01/01/2013) dans chaque groupe et par CAO. Les pourcentages sont les mêmes que ceux de 2012 (25% de V en VI et de VI en VII ; 12% de VII en HCA et de VII en HCcom ; 15% de HCA en HCB et de HCB en HCC).

Dans chaque CAO le nombre d'avancements par groupe correspond à une part fixe et une part variable. Par CAO et pour chaque groupe, la part fixe correspond à 70% du nombre de promouvables. Les 30% restant (part variable) sont attribués dans chaque groupe pour tenir compte de certaines spécificités.

L'administration précise que pour affecter la part variable elle tient compte des critères suivants : ancienneté dans le groupe, ancienneté à la DGAC, groupe de fin de carrière des agents, âge des candidats.

Les débats entre les OS et l'administration font ressortir pour l'année 2013 les avancements suivants :

	DO	DTI	SIA	DSAC	ECO	STAC/SNIA	ENAC
V => VI	0	0	0	1	2	0	0
VI => VII	7	0	0	2	3	0	5
VII => HCcom	2	0	0	1	1	0	1
VII => HCA	7	3	2	6	3	2	5
HCA => HCB	3	1	1	3	1	3	6
HCB => HCC	1	0	0	0	1	0	2

**Vos représentants : Franck DUPONT ; Christophe MAZIN ; Didier SIDOINE ; Jean-Claude PINTO ; Johan BLANCHARD ; Pierre GAUBERT.**

